

CAHIER DES CHARGES DE L'INFIRMIER-ÈRE RÉPONDANT-E HPCI SOINS CHRONIQUES (EMS)

1. IDENTIFICATION DU POSTE :

Dénomination :

- Répondant en Hygiène et Prévention et Contrôle de l'Infection (HPCI)

Rattachement :

- Etablissement médico-social (employeur).

2. POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

Supérieur administratif :

- Direction administrative de l'EMS/Fondation
- Direction des soins

Supérieur fonctionnel :

- Unité cantonale HPCI
- Infirmier-ère HPCI régional-e

Le-a répondant-e HPCI est responsable de la prévention des infections associées aux soins à l'intérieur de son institution. Il-elle bénéficie de l'expertise scientifique l'unité cantonale HPCI par l'intermédiaire de l'infirmier-ère HPCI régional-e.

Relations fonctionnelles :

Dans l'EMS/Fondation :

- Tous les professionnels de l'EMS/Fondation
- Médecin(s) responsable(s) de l'EMS/Fondation
- Direction des soins (inf. chef-fe)
- Service d'intendance
- Commission HPCI de l'EMS/Fondation si existante

A l'extérieur de l'EMS/Fondation :

- Infirmier-ère HPCI régional-e
- Médecins unité HPCI

3. MISSION DU POSTE :

- Promouvoir et diffuser au sein de l'EMS/Fondation le programme cantonal vaudois HPCI
- Etre le relais entre l'EMS et l'unité HPCI
- Promouvoir les bonnes pratiques en HPCI auprès du personnel pratiquant des soins

4. TACHES SPECIFIQUES DU POSTE :

- Applique et encourage les bonnes pratiques en HPCI auprès des collaborateurs
- Diffuse les informations en HPCI au sein de l'EMS/Fondation
- Notifie à l'infirmier-ère HPCI régional-e les demandes et problèmes en HPCI rencontrés dans l'EMS/Fondation
- Contribue à la formation continue des collaborateurs en matière d'HPCI.
- Collabore à la mise à niveau des compétences en prévention de l'infection des nouveaux soignants en collaboration avec le personnel d'encadrement et l'unité HPCI
- Assure la mise en place des campagnes cantonales HPCI (grippe, hygiène des mains, ...)
- Récolte les données des surveillances cantonales en HPCI

5. TAUX D'ACTIVITE :

1. Au sein de l'EMS/Fondation : au minimum 0.5 ept
2. Comme infirmier-ère répondante HPCI : au minimum 0.2 EPT / 100 résidents.

6. EXIGENCES REQUISES :

Formation professionnelle :

- Diplôme de soins infirmiers niveau I ou équivalent ou CFC ASSC
- Formation de base en HPCI exigée (formation répondant HPCI, Espace compétences)
- Formation continue en HPCI (forum, congrès, cours), d'au minimum 1j /an

Expérience professionnelle :

- Expérience de 2 ans au moins en soins généraux ou dans la discipline concernée

Compétences particulières :

- Etre capable de travailler en interdisciplinarité
- Démontrer un esprit de collaboration et de négociation
- Posséder des compétences pédagogiques et de « leadership »
- Maîtriser le français oral et écrit.